

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION  
DES  
SERVICES D'ARCHITECTURE

BUREAU  
DES  
MONUMENTS HISTORIQUES  
ET DES SITES.

Inventaire des Sites  
dont la conservation  
présente un intérêt général.

## ARRÊTÉ.

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 ;

Sur la proposition de la Commission départementale  
des monuments naturels et des sites  
Vu l'arrêté  
du 27 Août 1943 pris par application  
de la loi n° 421 du 28 Juillet 1943

ARRÊTE :

## ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général "Le Piton Rocheux et les ruines de Castel Gelos" commune de Geu (Hautes Pyrénées)

1°) Délimitation: Au Nord les contours Nord des parcelles 433 et 432 A et une ligne fictive Ouest-Est les prolongeant jusqu'au point de raccordement Sud-Est de la parcelle 436 avec la route de Geu à Ger.

A l'Est et au Nord : Le contour de la parcelle 436 A.

A l'Ouest : le chemin dit de Peyre Tho'ière bordant les parcelles 436 et 433 A.

2°) Parcelles visées : Commune de Geu (Hautes Pyrénées) section A. Parcelles n°431.432.433.434.435.436p.

3°) Propriétaire Intéressé : Mr. Paul FAURE  
à GEU

**ART. 2.**

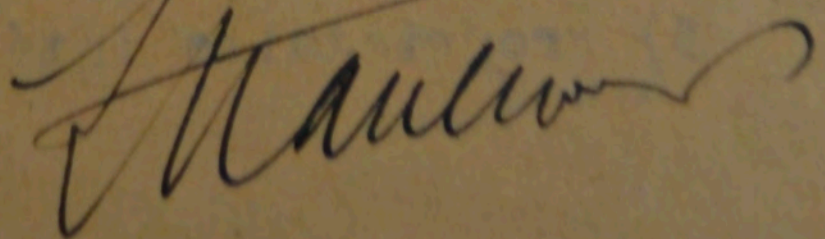
Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de <sup>M</sup>GEU, et au propriétaire intéressé

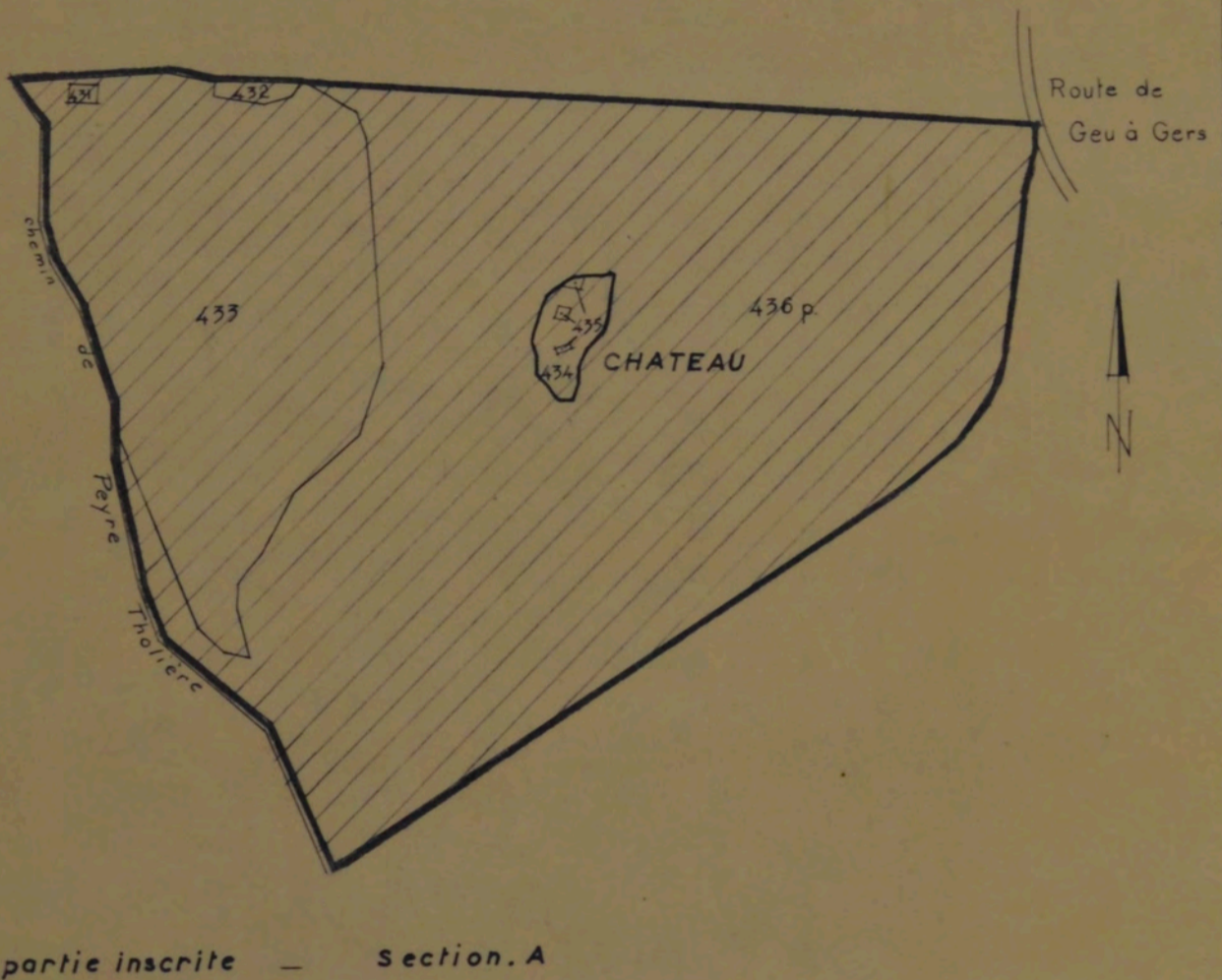
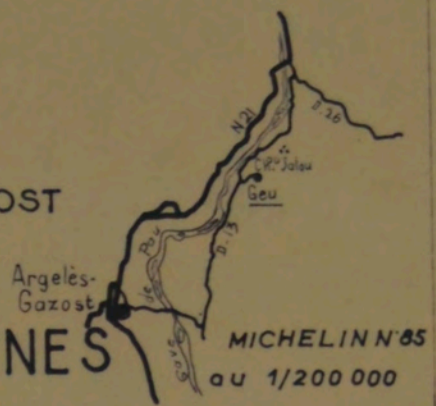
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le

29 JANV 1944  
194 .

Par Délégation  
Le Conseiller d'Etat  
Secrétaire Général des Beaux-Arts





Est inscrit sur l'Inventaire des Sites : " Le Piton Rocheux et les ruines de Castel Gelos" commune de GEU (Hautes-Pyrénées)

- 1°- délimitation : au nord : les contours nord des parcelles 433 et 432 A et une ligne fictive ouest-est les prolongeant jusqu'au point de raccordement sud-est de la parcelle 436 avec la route de GEU à GER  
à l'est et au nord : le contour de la parcelle 436 A.  
à l'ouest : le chemin dit de Peyre Tholière bordant les parcelles 436 et 433A.
- 2°- Parcelles visées : Commune de GEU (Hautes-Pyrénées)  
Section A. Parcelles N° 431, 432, 433, 434, 435, 436p.
- 3°- Propriétaire intéressé : M. Paul FAURE à GEU

Arrêté du 29 Janvier 1944